



REGLEMENT RONDE DE RAMONVILLE 10/12 /2023

ORGANISATION

La Ronde de Ramonville est de retour après cette crise que nous avons connue. Notre équipe est motivée pour donner un bol d'air frais pour les passionnés du Running et du sport en général. **En Nouveauté : En plus du 10 Km nous allons rajouter un 5Km.**

L'association d'athlétisme et de préparation physique l'« **Athletics Coaching Club Ramonville** » vous propose le parcours de l'Édition 2022 avec un cadre idéal le long du canal du midi et ses environs. Un parcours plat agréable et rapide sur Ramonville pour affoler encore les chronos en fin d'année.

PARCOURS

Le départ du 10 km est fixé sur le Pont Zuera le **10.12.2023 à 10 h**, et l'arrivée sur le Stade Municipal de Ramonville. **Le parcours du 10 km** sera comme l'année 2022 sur le site de la course.

Le départ du 5 Km est fixé un peu plus bas du pont le **10.12.2023 à 09 h 20**, et l'arrivée sur le Stade Municipal. C'est une boucle simple.

Lors de ces deux courses, la circulation des véhicules sur les voies et les routes ne sera pas interrompue, donc nous appelons à la vigilance de tous les coureurs et des nombreux signaleurs. Lors de cette Édition, nous allons avoir **la présence de meneurs d'allure** sur la course.

Et **un SAS préférentiel** sera mis en place sous présentation d'un justificatif de temps en fonction des places disponibles.

INSCRIPTION

Toute participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Athletics Coaching club RAMONVILLE/ Ronde de Ramonville 10
Organisateurs : Riaucem BOUGUI 06.46.35.52.37. / Javier SANCHEZ LOPEZ : 07 60 16 84 25

- d'une **licence FFA** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou **d'une licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une **licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française de Triathlon en cours de validité à la date de la manifestation ;**
- ou d'une **licence délivrée par l'UNSS** (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- ou **d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme** en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisation de la course ne remboursera pas les frais d'inscriptions à partir du moment où le paiement a été réalisé, sauf dans le cas où l'athlète est dispensé pour cause de maladie (attestation par un médecin).

DEUX MODES D'INSCRIPTION :

1-**Par internet**, inscription en ligne sur <http://www.rondederamonville.fr>

A partir du mois d'Octobre 2023 JUSQU'AU Vendredi 08 DECEMBRE 2023 (20 HEURES)

2-**Par Courrier** à partir du mois d'Octobre 2023 et avant le 06 DECEMBRE à l'adresse : **ATHLETICS COACHING CLUB de Ramonville : Maison des Sportifs ; Allée des sports 31520 Ramonville Saint-Agne.**

Bulletin d'Inscription+ Certificat Médical ou Photocopie Licence+ Chèque libellé à l'ordre de l'ACCRamonville.

CATEGORIES POUR LE 10 Km

Les athlètes nées en 2009 ou après ne pourront pas participer à cette course du 10 Km.

CADETS-CA-2008/2007 JUNIORS-JU-2005/ 2004

ESPOIRS-ES-2004/2003/2002 SENIORS-SE-2001/1990

MASTER 0-M0-1989/1985

MASTER 1-M1-1984/1980 MASTER 6-M6-1955/1959

MASTER 2-M2-1979/1975 MASTER 7-M7-1954/1950

MASTER 3-M3-1974/1970 MASTER 8-M8-1949/1945

MASTER 4-M4-1969/1965 MASTER 9-M9-1944/1940

MASTER 5-M5-1964/1960 MASTER 10-M10-1939 et avant

CATEGORIES POUR LE 05 Km à 9h20

Les athlètes nées en 2011 ou après ne pourront pas participer à cette course du 05 Km.

MINIMES-MI -2009/2010

CADETS-CA-2008/2007 JUNIORS-JU-2005/ 2004

ESPOIRS-ES-2004/2003/2002 SENIORS-SE-2001/1990

MASTER 0-M0-1989/1985

MASTER 1-M1-1984/1980 MASTER 6-M6-1955/1959

MASTER 2-M2-1979/1975 MASTER 7-M7-1954/1950

MASTER 3-M3-1974/1970 MASTER 8-M8-1949/1945

MASTER 4-M4-1969/1965 MASTER 9-M9-1944/1940

MASTER 5-M5-1964/1960 MASTER 10-M10-1939 et avant

CATEGORIES POUR La course enfant : 1500 m et 800 m

Catégories jeunes : EA PO BE nés entre 2011 et 2017

PARTICIPATION

Une partie des recettes servira à un projet Solidaire pour une école Primaire.

Course du 10 Km :

13 € inscription en ligne sur le site: <http://www.rondederamonville.fr>. Pensez à valider votre inscription avec les certificats médicaux

Et 14 € par courrier postal à l'adresse du club ACCR avant le 06 Décembre 2023.

Course du 05 Km :

07 € inscription en ligne sur le site: <http://www.rondederamonville.fr>. Pensez à valider votre inscription avec les certificats médicaux

Et 08 € par courrier postal à l'adresse du club ACCR avant le 06 Décembre 2023.

Course enfants :

Gratuite : 1500 m pour les BE à 11h 30 et 800 m pour les EA PO à 11h 20. **Sous condition d'inscription en ligne et d'une autorisation parentale signée.**

DOTATIONS

Les récompenses du 5 km et 10km par catégorie seront remises dans la foulée dans la mesure du possible avant et après la course enfant pour les 3 premiers des catégories Scratch Homme et Femme (Prime en chèque ou bon d'achat). Et uniquement les premiers des catégories Homme et Femme (Master) M1 à M10 et Minimes, Cadet, Junior, Espoir et senior (Bons d'achat).

NB : Les récompenses ne sont pas cumulables avec la catégorie du Scratch.

DROIT À L'IMAGE

Tout participant à l'événement (Course adulte et course enfant) est susceptible de figurer sur des photos ou des enregistrements vidéo à des fins des communications sur le site internet de la course.

Le participant accepte inconditionnellement le fait que le club ACC Ramonville se réserve le droit de diffuser, en totalité ou en partie, ou de ne pas diffuser du tout, sa participation à la course du 5 km, 10 km et de la course pour enfants. Par ailleurs, le participant accepte expressément et inconditionnellement, à titre gracieux, que des photographies de lui soient prises lors de sa participation à la course, et soient utilisées dans le cadre de la promotion de la course pendant toute la durée de cette promotion et fassent de ce fait l'objet entre autres d'affichages publicitaires, de publications dans la presse quotidienne ou magazine, sur les réseaux sociaux...

RETRAIT DE DOSSARDS

Les dossards seront distribués AU MAGASIN R-Run de balma le Samedi 09 décembre ([90 CHEM de Gabardie, 31200 Toulouse](#)) et Dimanche 10 Décembre à la salle de la Maison des Sportifs (sous les tribunes du Stade de Municipal de Ramonville) **sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité.**

SAMEDI 09-DÉCEMBRE :10H00-17H00 au magasin R-Run de Balma : [RES 90 CHEM de Gabardie, 31200 Toulouse.](#)

DIMANCHE-10-DÉCEMBRE-07H30 00-9H30 au stade de Ramonville à la Maison des sportifs, Allé des Sports, 31520 Ramonville

CHRONOMETRAGE ET ANIMATION

Le chronométrage par puce est assuré par une entreprise spécialisée : Chrono Start. L'animation est assurée par un speaker de la Région.

COURSE ENFANTS

La course pour les enfants sur une distance de 1500 m (Minimes, BENJAMIN) et 800m (EVEIL ATHLETIC à POUSSIN) est gratuite. Le départ sera donné à 11 h 20 et 11h30 le dimanche 10 décembre 2023 au niveau du pont Zuhera. Le certificat médical est obligatoire et les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site de la course et la veille ou sur place le dimanche 10 décembre 2023 entre 8h et 11h.

Les responsables légaux des enfants doivent signer une décharge lors de l'inscription des enfants pour la course.

SERVICE MEDICAL

La surveillance sera assurée par plusieurs équipes de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'intérieur et par un médecin.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance couvrant leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Chaque athlète participe sous sa propre et exclusive responsabilité. L'organisation n'est pas responsable des vols, dégradations d'équipements ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. Le fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.